



# CONFÉRENCE DE PRESSE

Consultation populaire du 22 février 2009

Démocratie participative  
au service d'une certaine idée de l'Europe  
des citoyens

## CONFÉRENCE DE PRESSE LIÈGE 2015

CONSULTATION POPULAIRE DU 22 FÉVRIER 2009 À LIÈGE

# DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE AU SERVICE D'UNE CERTAINE IDÉE DE L'EUROPE DES CITOYENS

17 février 2009

\*\*\*

Le 22 février 2009, les Liégeois de 16 ans et plus, de toute nationalité, seront amenés à se prononcer sur la question : « Souhaitez-vous que la Ville de Liège pose sa candidature au titre de Capitale européenne de la Culture en 2015 ».

Cette consultation a été rendue possible en décembre 2008 par le concours de près de 30 000 personnes, dont 22 000 résidant sur le territoire de la commune. Pour que Liège puisse concourir à ce titre, il faut qu'au moins 20 000 Liégeois se mobilisent pour voter entre 8 h et 13 h le 22 février.

\*\*

*« Le Congrès [de l'Europe] a toujours été convaincu de l'importance de la société civile, en particulier des organisations non gouvernementales et des associations, dans le développement de la démocratie participative et dans la restauration du maillage démocratique au niveau local. »<sup>1</sup>*

\*

---

<sup>1</sup> Conseil de l'Europe, Session de printemps, Strasbourg, 27-28 mars 2007, Résolution 228  
<https://wcd.coe.int/ViewDoc.jsp?id=1300191&Site=COE&BackColorInternet=DBDCF2&BackColorIntranet=FDC864&BackColorLogged=FDC864>

## **LIÈGE**

Liège compte 192 718 habitants. Son agglomération est peuplée d'environ 600 000 habitants et est la capitale économique officielle de la Wallonie. Par le nombre d'habitants, c'est la troisième agglomération de Belgique après Bruxelles et Anvers et la quatrième ville après Anvers, Gand et Charleroi

## **ENJEUX**

En organisant cette conférence de presse, nous souhaitons exposer combien les débats qui traversent Liège et la Wallonie sur les possibles candidatures au titre de Capitale européenne de la culture dépassent de loin désormais un enjeu local ou régional

- Nous voulons souligner l'enjeu de démocratie participative à travers l'implication inédite de citoyens en nombre pour une idée commune et un devenir commun.

A notre connaissance, il n'existe pas de phénomène précédent en Europe en termes de consultation populaire dans une ville de la taille de Liège, dont nous voulons souligner que c'est un processus responsable dans une démocratie adulte qui est le complément de la démocratie représentative.

- Nous voulons souligner que la façon dont a été abordée cette problématique à travers un accord politique va à l'encontre de l'esprit des nouvelles règles de la commission européenne en la matière.

Nous appelons le politique à revoir sa copie urgemment pour créer les conditions d'une saine émulation entre les projets avec une égalité de traitement entre eux, les éclaircissements d'attributions budgétaires et dotations pour le candidat retenu en fin de processus.

- Nous souhaitons souligner que quand plus de 30 000 personnes d'une ville s'engagent sur un document pour pouvoir se prononcer, ce n'est pas un acte anodin ; il doit être attentivement pris en considération et on ne peut sans cesse y opposer la notion de légalisme ou traiter avec condescendance.

Nous souhaitons ainsi que les mandataires en charge de ce dossier ne se contentent plus de se « réjouir » et comprennent combien il est de leur devoir de prendre la mesure des enjeux que cela implique notamment en termes de promotion de la démocratie participative, de l'idée européenne, de la prise en considération de la culture comme moteur fédérateur de développement socio-économique plutôt que comme simple outil de communication.

## **LIÈGE 2015**

### **Collectif Liège 2015**

Le collectif Liège 2015 est composé de citoyens issus de tous horizons de la société civile de Liège. Il n'est pas une instance représentative mais bien un groupe stimulateur des idées, des esprits et des consciences. Son seul et unique objet est d'obtenir le titre de **Capitale européenne de la Culture pour Liège en 2015**.

Le collectif a mené d'avril à décembre 2008 une campagne de récolte de signatures de citoyens domiciliés sur la commune de Liège dans le but que soit organisée une consultation populaire d'initiative citoyenne, puisque les autorités communales refusaient de proposer la candidature de Liège.

Cette campagne est aujourd'hui terminée et laisse la place à une campagne pour le succès de la consultation populaire du 22 février.

### **Contexte de la consultation**

Le succès de la pétition organisée par le collectif Liège 2015 a amené le conseil communal liégeois à voter à l'unanimité la tenue de la consultation populaire du 22 février<sup>2</sup> posant la question:

«Souhaitez-vous que la Ville de Liège pose sa candidature au titre de Capitale européenne de la culture pour 2015 ?»

La consultation populaire d'initiative est une expérience exceptionnelle de démocratie directe qu'il est essentiel de mener à bien. En effet, un échec ne peut que renforcer le rejet par le citoyen de la politique et amener une déception aux conséquences désastreuses pour les idéaux démocratiques.

---

<sup>2</sup> <http://www.lalibre.be/actu/gazette-de-liege/article/469637/liege-2015-le-conseil-communal-accepte-la-consultation-populaire.html>

## I. RÉTROACTES

- **2 mai 2008** : lancement d'une pétition sur le web en vue de demander la candidature de Liège au titre de capitale européenne de la culture en 2015. Celle-ci rassemble rapidement plus de 9000 signataires.

Elio Di Rupo, bourgmestre de Mons et président du parti socialiste Wallon déclare : « *Chaque ville a le droit de déposer une candidature : la prochaine ville belge qui pourra devenir capitale de la culture le sera en 2027... Dès que l'appel à candidatures sera officiellement lancé, chaque ville aura 10 mois pour déposer son dossier. Et le meilleur projet l'emportera.* »

- **10 juin 2008** : devant le refus des autorités d'accepter de présenter un dossier de candidature pour Liège, des acteurs culturels et des habitants de Liège prennent le relais et commencent à recueillir les signatures des habitants de la ville pour obtenir une consultation populaire et forcer leurs élus à poser cette candidature.

Le Code wallon de la démocratie locale prévoit que si 10 % de la population la réclame, une telle consultation peut être lancée. Les conditions sont toutefois strictes : - La demande doit émaner de personnes âgées de 16 ans au minimum. - Il faut résider sur le territoire de la commune. Pour Liège, cela représente 19 012 signatures.

- **Le 15 juillet 2008** : dans le cadre du décret contenant le feuillet d'ajustement du budget des dépenses de la Région wallonne<sup>3</sup> pour l'année 2008, le gouvernement wallon inscrit une subvention (1 million d'euros)<sup>4</sup> en faveur de la Fondation Mons 2015.
- **10 septembre 2008** : publication de l'appel officiel à candidatures dans le Moniteur belge<sup>5</sup>. Les dossiers de pré-candidature doivent être déposés pour le 1er mars 2009

Le délai initialement prévu de 10 mois - comme le préconise l'Europe - est ainsi ramené à 6.

- **30 septembre 2008** : la ministre de la Culture de la Communauté française considère le dossier clos et déclare que « *ce sera Mons, c'est évident.* »<sup>6</sup>, et cela **alors que la procédure officielle de candidature vient seulement d'être lancée.**
- **14 décembre** : le chiffre de 22.000 signatures d'habitants de la commune de Liège (près de 30.000 au total) est atteint. Il s'agit du chiffre à partir duquel on estime que les 19.000 signatures valides légalement sont certaines. Elles sont déposées à la commune le 18 décembre<sup>7</sup>
- **18 décembre 2008** : L'enveloppe affectée au projet « Mons 2015 » est portée à 2 millions

---

3 Décret contenant le feuillet d'ajustement du budget des dépenses de la Région wallonne pour l'année 2008  
<http://staatsbladclip.zita.be/moniteur/lois/2008/10/10/loi-2008027099.html>

4 Programme justificatif du projet de décret du Gouvernement Wallon  
[http://nautilus.parlement-wallon.be/Archives/2007\\_2008/BUDGET/bud54.pdf](http://nautilus.parlement-wallon.be/Archives/2007_2008/BUDGET/bud54.pdf)

5 L'appel à candidatures publié au « Moniteur belge »  
[http://www.fadilalaanan.net/downloads/pdf/CapitaleEuropeenneCulture\\_AppelMoniteur\\_16.09.2008.pdf](http://www.fadilalaanan.net/downloads/pdf/CapitaleEuropeenneCulture_AppelMoniteur_16.09.2008.pdf)

6 Le Soir, « Mons sera capitale de la culture en 2015 », 30/09/2008  
[http://www.lesoir.be/culture/air\\_du\\_temps/institutions-fadila-laanan-ne-2008-09-30-644041.shtml](http://www.lesoir.be/culture/air_du_temps/institutions-fadila-laanan-ne-2008-09-30-644041.shtml)

7 Le Soir : « La consultation malgré tout », 19/12/2008  
<http://www.lesoir.be/regions/liege/liege-revirement-de-situation-2008-12-19-675266.shtml>

d'euros<sup>8</sup> pour 2009 (pour 1 million en 2008).<sup>9</sup>

- **22 décembre 2008 : le conseil communal de Liège vote, à l'unanimité, l'organisation d'une consultation populaire.** Celle-ci aura lieu le 22 février, exactement **une semaine avant la date limite du dépôt des candidatures.** L'échevin de la culture de Liège est chargé de travailler sur le dossier de candidature.

---

8 Programme justificatif du projet de décret du Gouvernement Wallon , p 5  
[http://nautilus.parlement-wallon.be/Archives/2008\\_2009/BUDGET/bud20.pdf](http://nautilus.parlement-wallon.be/Archives/2008_2009/BUDGET/bud20.pdf)

9 Programme justificatif du projet de décret du Gouvernement Wallon  
[http://nautilus.parlement-wallon.be/Archives/2007\\_2008/BUDGET/bud54.pdf](http://nautilus.parlement-wallon.be/Archives/2007_2008/BUDGET/bud54.pdf)

## II. ÉCLAIRCISSEMENTS

- *Pourquoi le politique refuse-t-il de fait la multiplicité des candidatures ?*

Jusqu'en 2006, les pays étaient invités à désigner une ville comme capitale européenne de la culture. Les décisions de 2004 sont logiques dans ce sens. Néanmoins, **en 2006, l'Europe décide de changer les règles car la ville désignée jusque là était trop souvent le fief de l'homme politique le plus important**<sup>10</sup> et instaure une **nouvelle procédure** pour les appels à candidature auprès des différentes villes du pays<sup>11</sup>. Un jury international est mis en place et désignera la ville qui portera le titre pendant un an.

Le gouvernement de la communauté française est bien conscient de ce nouvel état de fait puisque la publication au moniteur le **16 septembre 2008** mentionne bien un appel à **candidatures**<sup>12</sup>.

**En instaurant le principe d'une émulation entre les villes, le but de l'Europe est bien de stimuler la création et la créativité dans les villes candidates.** À cet égard, la ville de Marseille vient d'être désignée pour 2013. Sa candidature avait été retenue à l'issue du premier tour au même titre que celles de Lyon, Bordeaux et Toulouse. La procédure aura donc créé la mise en place de nombreuses structures, de débats, de plates-formes des acteurs culturels. Des synergies entre pouvoirs publics et institutions culturelles ont été mises en place. **C'est dans ce sens que le projet de l'Europe est intéressant, aucun des projets des 3 villes non sélectionnées n'étant abandonné au lendemain de la prise de décision.**

**Un des facteurs de la réussite** des Capitales passées réside dans la capacité de la ville à *impliquer* à la fois les acteurs du monde culturel et socio-économique, et la population locale. La manifestation devra **concilier exigence artistique et ferveur populaire**<sup>13</sup>, favorisant la manifestation par un processus **partant de la « base » vers le « sommet »**<sup>14</sup>. C'est précisément le processus dans lequel s'est engagé Liège.

---

10 Rapport Palmer, *European Cities and Capitals of Culture*, August 2004, page 53  
[http://ec.europa.eu/culture/pdf/doc654\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/culture/pdf/doc654_en.pdf)

11 DÉCISION No 1622/2006/CE.  
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2006:304:0001:0006:FR:PDF>

12 L'appel à candidatures publié au « Moniteur belge »  
[http://www.fadilalaanan.net/downloads/pdf/CapitaleEuropeenneCulture\\_AppelMoniteur\\_16.09.2008.pdf](http://www.fadilalaanan.net/downloads/pdf/CapitaleEuropeenneCulture_AppelMoniteur_16.09.2008.pdf)

13 Guide à l'intention des villes candidates au titre de « Capitale européenne de la culture », page 15  
[http://ec.europa.eu/culture/pdf/doc633\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/culture/pdf/doc633_fr.pdf)

14 Guide à l'intention des villes candidates au titre de « Capitale européenne de la culture », page 15  
[http://ec.europa.eu/culture/pdf/doc633\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/culture/pdf/doc633_fr.pdf)

- **Budgets et attributions**

**Il est difficilement concevable que le budget alloué par la Communauté française et la Région wallonne ne soit pas affecté à la ville qui remportera la compétition** à partir du moment où il y en a une et que ce ne soit pas explicitement formulé par le politique.

Le budget de Mons 2015 est actuellement de 70 millions d'euros<sup>15</sup>. Sur cette base, des projections réalistes montrent que le projet ne devra pas coûter plus de 2 euros par an par habitant à la Ville de Liège jusqu'en 2015.

A titre exemplatif, l'apport direct de la commune de Mons est de 250 000 euros par an sur douze ans. La Région wallonne et la Communauté française dotent la ville choisie d'un important budget auquel peuvent s'ajouter des Fonds européens. Une opération réussie rapporte à la Ville organisatrice plusieurs fois chaque euro investi et les moyens investis n'entravent pas la gestion quotidienne de la Ville.

En prenant l'exemple de Lille, les chiffres sont édifiants: 1 € investi en a rapporté 6 ; 9 millions de participants aux manifestations ; 4.000 journalistes reçus ; 17.000 artistes mobilisés ; 2.500 manifestations ; 1.341 salariés engagés pour Lille 2004 ; 350 commerçants adhérents ; 27 % de nuitées en plus dans les hôtels ; 1,5 % d'emplois en plus dans la région Nord-Pas de Calais et 7 % à Lille intramuros<sup>16</sup>.

Concernant les moyens financiers injectés, 95 % des sommes investies proviendront de l'extérieur. Ainsi que le souligne Elio Di Rupo : « *Si ce n'est pas chez nous, cet argent ira de toute façon ailleurs. Il ne s'agit pas de faire un choix entre de l'argent qu'on recevrait pour la culture d'un côté ou de l'argent qui servirait à la gestion courante de la ville comme les trottoirs, les logements, la propreté...* » Pour le paraphraser, « ce n'est pas Liège 2015 ou mes égouts, Liège 2015 ou mon trottoir... »<sup>17</sup>

\*\*\*

Fadila Laanan : « *Ce n'est pas moi qui regretterai que la culture fasse l'objet d'une mobilisation citoyenne. Cette démarche s'inscrit en effet dans le sens de mon action notamment dans l'esprit des états généraux de la Culture ou de la réforme des instances d'avis (08/01/2009)*<sup>18</sup> ».

---

15 "Mons 2015: les détails d'un budget solide", in La Province, 07/01/2009

<http://www.laprovince.be/regions/mons/2009-01-07/mons-2015-details-budget-solide-675306.shtml>

16 Interview dans "La Province", 04/01/2009

<http://www.laprovince.be/regions/mons/2009-01-04/di-rupo-forces-vives-croyez-mons-2015-674773.shtml>

17 Interview dans "La Province", 04/01/2009

<http://www.laprovince.be/regions/mons/2009-01-04/di-rupo-forces-vives-croyez-mons-2015-674773.shtml>

18 Fadila Laanan au Parlement de la Communauté française,

## **CONTACTS**

**Site web:** <http://liege2015.eu/>

**Email:** [liege2015@gmail.com](mailto:liege2015@gmail.com)

**Contact presse :** Nicolas Keutgen : +32 (0)478 918 716

**Press contact (English):** Denny WONG : +32 (0)478 372 888

**Responsable presse :** Alain De Clerck : +32 (0)497 99 44 35